

356. Arrêté du 19 novembre 1896 dispensant le sieur Hofstetter (Joseph) et la dame Pitorega a Metuauna de la production des actes de décès de leurs pères et mères à l'effet de contracter mariage..... 298

357 et 358. Nominations, mutations, etc. 299

N° 549. — DÉCRET *portant réorganisation du personnel des Administrateurs coloniaux.*

LE Président de la République française,

Vu le décret du 2 septembre 1887, instituant un corps unique d'Administrateurs coloniaux pour les fonctionnaires chargés en sous-ordre de l'administration des colonies;

Vu le décret du 12 décembre 1888, relatif à la réorganisation du corps des Administrateurs coloniaux;

Vu le décret du 27 février 1889, fixant l'assimilation, au point de vue de la retraite, de diverses catégories de fonctionnaires, employés ou agents du service colonial;

Vu le décret du 12 décembre 1889, portant règlement des indemnités de route et de séjour et des passages du personnel colonial;

Vu le décret du 28 janvier 1890, portant règlement sur la solde du personnel colonial;

Vu le décret du 10 novembre 1892, relatif au fonctionnement de l'école coloniale, et le décret du 2 avril 1896;

Vu le décret du 16 décembre 1892, portant réorganisation du corps des Administrateurs coloniaux, modifié par le décret du 24 juillet 1894;

Sur le rapport du Ministre des Colonies,

DÉCRÈTE :

Art. 1^{er}. La hiérarchie, le traitement, le classement au point de vue des frais de route, des indemnités de séjour, des passages et des voyages à l'étranger, et l'assimilation pour la retraite des Administrateurs coloniaux, sont fixés ainsi qu'il suit :